

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-026 7.1 Décision
--	--

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, A.PIERRE

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C Zwolakowski, C CAPELLARO pouvoir B Pezet
S Le Mauff a été élu secrétaire

N° 2021/026 décision modificative n°1

Les résultats n'ont pas été repris au centime près suite aux difficultés techniques du logiciel. Il est donc nécessaire de corriger deux anomalies :

- Au 002, 1 648 461,63€ ont été repris au lieu de 1 648 461,91 €
- Au 001, 663 297,84€ ont été repris au lieu de 663 296,90 €

Mme le Maire demande au conseil de valider cette décision afin de régulariser cette erreur.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 23 mars 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Veurey Voroize. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VEUREY VOROIZE' around the top edge and 'Isère' at the bottom. In the center, there is a small emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2021
N° 2021-024
7.6.2 contributions

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, A.PIERRE

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C Zwolakowski, C CAPELLARO pouvoir B Pezet

S Le Mauff a été élu secrétaire

N° 2021/024 Eclairage public

Afin de ne pas pénaliser les ambitions communales pour investir en matière d'éclairage public dans la perspective d'un possible futur transfert de l'exercice de cette compétence à Grenoble-Alpes Métropole, il apparaît souhaitable d'appréhender, dès à présent, les modalités financières d'un tel transfert.

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts dispose « *qu'à la demande de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou du tiers des conseils municipaux des communes membres, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.* ».

Aussi, est-il proposé de solliciter la CLECT à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **sollicite** la CLECT pour l'établissement d'une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées à l'occasion d'un possible futur transfert de l'exercice de la compétence en matière d'éclairage public à la Métropole grenobloise

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 23 mars 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2021
N° 2021-025
9.4 motion

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2021

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, A.PIERRE

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C Zwolakowski, C CAPELLARO pouvoir B Pezet

S Le Mauff a été élu secrétaire

N° 2021/025 : Rapport d'observations définitives de Grenoble Alpes Métropole par la chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de Grenoble Alpes Métropole au cours des exercices 2014 à 2018.

Lors de sa séance du 23/07/2020 la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu en conseil métropolitain le 20/11/2020 (à voir sur le site de la Metro)

Vu l'article L243-8 du code des juridictions financières

Ces observations définitives doivent être présentées au plus proche conseil municipal municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale et ses recommandations :

- Recommandation n°1 : étendre les périmètres des services communs à d'autres fonction supports et d'autres communes.
- Recommandation n°2 : conclure un pacte financier et fiscal de solidarité.
- Recommandation n°3 : réviser les modalités d'attribution de la dotation de solidarité communautaire.
- Recommandation n°4 : mettre en place des objectifs et indicateurs par politique publique afin de suivre les évolutions du service rendu.
- Recommandation n°5 : mettre en conformité le temps de travail de l'ensemble des agents avec la durée légale de 1607h par an.
- Recommandation n° 6 : réviser la politique de provisionnement afin d'y intégrer l'ensemble des risques et charges identifiés.

Il est demandé aux membres du conseil de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale concernant la gestion de Grenoble Alpes métropole au cours 2014 à 2018 et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 23 mars 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2021 N° 2021-027 7.1 Décision
--	--

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, A.PIERRE

ABSENTS EXCUSES : V.EUGENE pouvoir C Zwolakowski, C CAPELLARO pouvoir B Pezet

S Le Mauff a été élu secrétaire

N° 2021/027 convention départementale lecture publique

Le département de l'Isère a pour compétence le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants, il exerce un rôle d'expertise technique et culturelle, et apporte son soutien.

Ce rôle est formalisé par une convention, le Département a remis à jour la convention compte tenu du plan lecture 2020-2026. La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche. A noter qu'à compter du 01/01/2021, l'adoption de cette convention conditionnera l'acceptation de toute demande de subvention.

Mme le Maire propose au conseil de valider cette démarche et demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 23 mars 2021

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

